

EPC

EMERGENCY PEDIATRIC CARE

Prise en charge des enfants malades et blessés



OBJECTIFS :

Prendre en charge des enfants malades et blessés.

Connaître le large spectre de maladies, de blessures et de situations que peuvent rencontrer les intervenants pré-hospitaliers.

Comprendre de manière approfondie la physiopathologie relative aux urgences pédiatriques les plus courantes en privilégiant l'efficacité au travers d'une approche pragmatique et systématisée.

ÉVALUATION :

Au terme de la formation, une évaluation certificative est réalisée (épreuve théorique et pratique), et donne lieu à la délivrance d'un certificat émis par la US/National Association of Emergency Medical Technicians (NAEMT).

Ce certificat est valable pour une période de 4 ans.

Après cette période, si vous désirez prolonger la validité de votre formation, il vous sera demandé de suivre un recyclage.

ENCADREMENT :

Un instructeur certifié EPC

NOUVELLE FORMATION

L'E.P.C (Emergency Pediatric Care), est un cours développé par la NAEMT (National Association of Emergency Technician) qui se concentre sur la prise en charge des enfants malades et blessés. La formation couvre un large spectre de maladies, de blessures et de situations que peuvent rencontrer les intervenants préhospitaliers. L'EPC utilise le Triangle d'Évaluation Pédiatrique (TEP), outil servant aux praticiens à évaluer rapidement et précisément les patients pédiatriques.

PROGRAMME DE LA FORMATION

D'une durée de 16 heures (2 jours), la formation alterne présentations théoriques et ateliers pratiques

1. L'évaluation globale initiale de l'enfant
2. Les voies aériennes, la respiration et l'oxygénation
3. Les urgences cardiaques
4. L'accouchement et les soins à la parturiente
5. La maltraitance et les négligences
6. Les urgences médicales courantes
7. L'entourage familial de l'enfant
8. L'hypo-perfusion et les états de choc
9. La réanimation du nouveau-né
10. Les traumatismes pédiatriques
11. Les besoins spécifiques en terme de santé

DATES & LIEUX

Pour accéder au planning à jour, **cliquez ici**.

Les inscriptions sont closes 30 jours avant la formation.

Nous pouvons intervenir directement dans vos locaux sur demande.

EPC

EMERGENCY PEDIATRIC CARE

Prise en charge des enfants malades et blessés

FICHE D'INSCRIPTION

INFORMATION PARTICIPANT

(remplir impérativement l'ensemble des champs)

Nom Prénom

Profession

Date de naissance

Adresse

CP Ville

Tél Mail

Date de formation souhaitée :

Choix 1

Choix 2

INFORMATION FINANCEUR

Société / Organisme

Adresse

CP Ville

Contact (Nom, Prénom)

Tél Mail

PRIX PAR STAGIAIRE :

EPC - Formation initiale

Tarif Particulier sans prise en charge :

725 € TTC

Tarif avec prise en charge et financement :

725 € TTC + 50 € de frais dossier

soit 775 € TTC

Tarif groupe sur devis

Ce tarif comprend :

- Le livre EPC
- Les droits d'entrée au stage
- L'évaluation certificative

OBSERVATIONS

Pour les formations EPC inter-entreprises, un montant de 100 euros HT (soit un montant de 120 euros TTC) peut être demandé et encaissé à la conclusion du contrat. Ce montant correspond au livre de formation EPC ainsi qu'aux frais d'envoi (uniquement en France métropolitaine. Pour toutes les autres destinations, des frais d'envoi supplémentaires seront demandés) et frais administratifs.

Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance compris entre dix-neuf (19) et huit (8) jours calendaires et qui porterait sur une ou plusieurs journées de formation professionnelle, le Client s'engage à verser à la société FORSIM une indemnité forfaitaire d'un montant de 150 euros HT (soit un montant de 180 euros TTC) par journée de formation objet du dédit.

Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance compris entre dix-neuf (19) et huit (8) jours calendaires et qui porterait seulement sur une ou plusieurs demi-journée(s) de formation, l'Entreprise bénéficiaire s'engage à verser à la société FORSIM une indemnité forfaitaire d'un montant de 100 euros HT (soit un montant de 120 euros TTC) par demi-journée de formation objet du dédit.

Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance inférieur à huit (8) jours et qui porterait sur une ou plusieurs journées ou demi-journées de formation professionnelle, le Client s'engage à verser à la société FORSIM une indemnité forfaitaire d'un montant égal à 100% du montant TTC par journée ou demi-journée de formation objet du dédit.

Il est rappelé que l'indemnité forfaitaire qui sera versée par le Client en cas d'exercice de la faculté de dédit n'est pas imputable sur le montant de la participation obligatoire au financement de la formation professionnelle continue. Le Client s'engage donc à financer cette indemnité forfaitaire à partir de son budget de fonctionnement et aucunement à partir de son budget afférent aux actions de formation professionnelle continue.

(cf nos conditions générales de vente sur le lien suivant : <http://www.forsim.fr/conditions-de-formation/>)

Nom, Prénom - Dater et Signer le / /	Cachet de l'entreprise
---	------------------------